

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 2 avril 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Jean-Jacques JUTEAU, Cécilia BRIÈRE, Ghislaine BOURGEGAIS, Bruno LEBRETON, Guillaume JOUIN, David LANOUE, Jean-Pierre VAUTHIER

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité, sans observation.

- BUDGET ASSAINISSEMENT

Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2014

Les comptes de gestion et administratif 2014 du budget assainissement sont approuvés avec un déficit d'investissement de 22 963,33 € et un excédent d'exploitation de 4 748,02 € soit un déficit de clôture de 18 215,31 €. Les restes à réaliser s'élèvent en recettes à 23 441,98 € correspondant au solde de la subvention du Département pour les travaux de la station du bourg.

Affectation des résultats de l'exercice 2014

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2015 les résultats 2014 suivants : affectation en report d'exploitation de 4 748,02 € et en report d'investissement de - 22 963,33 €

Amortissement de la station du bourg et des subventions

Il est décidé d'amortir les travaux de la station du bourg incluant le diagnostic initial et l'étude d'incidence d'un montant total de 227 260,45 € sur 20 ans soit 11 363,02 € par an. La quote-part des subventions perçues est également amortie sur 20 soit 5 230,93 € par an.

Vote du budget primitif 2015

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2015 de l'assainissement à l'unanimité avec des dépenses et recettes qui s'équilibrent en section d'investissement à la somme de 68 639,98 € et en section d'exploitation à la somme de 20 379,02 €.

- BUDGET COMMUNAL

Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2014

Les comptes de gestion et administratif 2014 du budget communal sont approuvés avec un déficit d'investissement de 12 206,05 € et un excédent de fonctionnement de 106 925,74 € soit un excédent de clôture de 94 719,69 €. Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 2 011,15 € correspondant à la pose d'une porte et d'un châssis fixe au commerce.

Affectation des résultats de l'exercice 2014

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2015 les résultats 2014 suivants : affectation en réserves de 14 217,20 € et affectation en report de fonctionnement de 92 708,54 €.

Attribution des subventions aux associations - année 2015

Le conseil municipal alloue aux associations communales des subventions pour un montant de 960 € réparti comme suit : Amicale de La Jaille-Yvon et Montguillon 160 €, Comité des Fêtes 500 € (projet d'achat d'illuminations de Noël), Les Gardons de la Jaille 150 €, Groupement de défense des cultures 150 €.

Subventions versées aux associations extérieures à la commune – montant de 700 € : ADMR Le Lion d'Angers 200 €, ADMR SSIAD « Entre Loir et Mayenne » 100 €, AIDES Segré 50 €, Amicale des sapeurs pompiers – St Martin du Bois 30 €, Comice agricole du Lion d'Angers 50 €, ENVOL Segré 50 €, JSP Les Lions Sceaux (jeunes sapeurs pompiers) 30 €, Souvenir français Le Lion d'Angers 30 €, USJA Basket St Martin-du-Bois 20 €, USJA Football St Martin du Bois-Aviré-Louvaines 140 €.

Aménagement d'un ponton accessible à tous réservé à la pêche

Le conseil municipal décide l'aménagement d'un ponton accessible à tous et réservé à la pêche sur la Mayenne et accepte le devis d'HABSYS Bois (Châteauneuf/Sarthe) pour un montant de

Les délibérations peuvent être consultées dans leur intégralité au secrétariat de mairie.

7 673,95 € HT soit 9 208,74 € TTC. La fédération de pêche départementale a accordé une subvention de 3 236,98 € (dont 650€ de l'AAPPMA de La Jaille-Yvon) et la Fédération de Pêche Nationale 3 236,97 €. La commune a sollicité une subvention de 1 200 € au Département.

Achat d'un ponton flottant

Le conseil municipal décide l'achat d'un ponton de 7,40 mètres avec 5 flotteurs à Monsieur Robert CHARRON domicilié à Chênehutte-Trèves-Cunault pour un montant de 1 800 €.

Achat d'un tracteur

Suite à la délégation faite au Maire, le conseil municipal confirme l'achat par la commune d'un tracteur Valtra 3500 à la SARL NAULEAU à Pouzauges (85) pour un montant 12 000 € HT soit 14 400 € TTC.

Vente d'un bien immobilier à La Falaiserie

Le conseil municipal décide la vente du bien immobilier de La Falaiserie à Monsieur Vincent REBILLARD demeurant à Pruillé pour un montant de 30 000 € : maison et terrain d'environ 550 m² après division des parcelles B432 et B1005. Les frais de division de terrain, estimés à 600 €, seront à la charge de la commune.

Vote du taux des trois taxes directes locales

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le taux des trois taxes uniformément de 1 %. Le produit fiscal attendu est de 108 338 €. Taux 2015 : taxe d'habitation : 11,97 %, taxe foncière – bâti : 19,76 %, taxe foncière - non bâti : 35,30 %.

Vote du budget primitif 2015

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2015 de la commune à l'unanimité avec des dépenses et recettes qui s'équilibrent en section d'investissement à la somme de 156 741,90 € et en section de fonctionnement à la somme de 331 296,54 €.

Transfert de la compétence « Eclairage Public » de la Communauté de communes de Saumur Loire Développement au SIEMML et de son adhésion au SIEMML pour l'éclairage public

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'adhésion au SIEMML de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public »

Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste de rédacteur territorial : mise à jour du tableau des emplois

Afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade, le conseil municipal supprime un emploi de rédacteur territorial à temps complet et crée un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2015.

Renouvellement d'un emploi d'agent d'entretien de l'espace rural en contrat CUI-CAE

Le conseil municipal décide le renouvellement de l'emploi d'agent d'entretien de l'espace rural en contrat CUI-CAE à compter du 30 mai 2015 pour une durée de 6 mois à raison de 22 heures hebdomadaires.

Approbation du Schéma d'Aménagement Communautaire de la communauté de communes de la Région du Lion d'Angers : commune de La Jaille-Yvon

Le conseil municipal valide le projet de Schéma d'Aménagement Communautaire concernant la commune de La Jaille-Yvon sous réserve que soit enlevé du document, dans le secteur n°4 la mention « Secteur ne répondant pas aux critères de l'enveloppe urbaine, mais intégré dans celle-ci à la demande de la municipalité de La Jaille-Yvon ».

La création du comité de pilotage du Plan d'Action Foncière est validée.

A La Jaille-Yvon, le 10 avril 2015

Le Maire,

Pascal CHEVROLLIER

